

Excusés : S. Ferreira, J.P. Bost, C. Cournil, R. Bourzat

**Tarif communaux 2015 :**

Restaurant scolaire: après avis de la commission puis comparaison des tarifs des communes voisines fournies par le trésorier payeur, le prix moyen du canton est retenu : enfant 2,30 € ; adulte 5,90 € ; EVS 3,65 €

Garderie : matin 1,40 € ; soir 1,70 €, journée 2,40 € ; mercredi midi 0,55 €.

Salle polyvalente pour un weekend: habitant de Mansac 245 €, hors commune 500 € et 1,15 € par couvert ; pour une demi-journée : commune 192 €, hors commune 360 €. Association communale : 2 gratuits puis 122 €, association hors commune : 202 €. Journée en semaine : 265 €.

Mille-club: 90 €. Location gratuite pour les associations de la commune, mais n'est pas loué aux personnes hors-commune.

Accueil de loisirs : les tarifs seront modifiés ultérieurement pour la date habituelle du 1<sup>er</sup> juillet.

Pas de modification pour concessions aux cimetières et columbarium : Concession de 2.50 m<sup>2</sup> : 120 € ; Concession de 5 m<sup>2</sup> : 240 €.

Columbarium : Emplacement pour 15 ans : 320 € ; Emplacement pour 30 ans : 640 €. Nouveau tarif pour la Cavurne : 270 € pour 15 ans ; 540 € pour 30 ans.

Voirie rue du Centre : subvention de l'Etat DETR de 30% ; le conseil autorise la consultation d'entreprises pour la voirie et les trottoirs avec commencement des travaux début avril.

Convention avec l'entreprise SAUR pour le contrôle et l'entretien des hydrants de défense incendie. (50 € par hydrant) effectués auparavant par le syndicat des Eaux de l'Yssandonnais dissout au 1.1.2014.

Indemnité de conseils du Trésorier Payeur : elle sera de 448,01 € par an.

Délibérations modificatives d'ajustements budgétaires pour les chapitres Personnel, Intérêts d'emprunt et CCAS.

Médecine préventive pour les agents : renouvellement de la convention avec le Centre De Gestion qui a lancé une consultation et retenu la MSA. Les nouveaux tarifs sont de 80€ pour la visite médicale et 60 € pour un conseil infirmier.

Avenant pour travaux complémentaires dans la cour de récréation (regards, grille et accessibilité maternelle) de 2.700 € TTC en investissements à inscrire dans la même opération d'équipement.

Isolation de tous les bâtiments de l'école et de la poste par la société Iso Inter. La dépense de 8.287 € TTC est prise en charge pour la quasi-totalité du HT par la société TOTAL (certificats d'économie d'énergie). L'inscription en investissement permet la récupération de la TVA en 2015.

Aliénation de chemins ruraux : après enquête publique et avis du commissaire enquêteur, chaque propriétaire ayant un droit à acquérir une moitié de chemin a été contacté pour fournir par écrit son intention ou non d'acheter 1/2 chemin. Le Conseil Municipal a examiné l'ensemble des demandes. Il a répondu favorablement, tout comme le commissaire-enquêteur, aux acquéreurs suivants : Agnès, Forie, Freyssinet, Fraysse (Masloup-La Noaille), Soulier Elizabeth, Massart, Sraka, Pommarel, Cournil-Bouillaguet, Mouneyrac-Soulier, Feuillade.

Sont mis en attente pour accord des riverains ou retour de courrier : Labrousse-Neuville, Martial, Fraysse (Camping), Batut. Avis favorable du commissaire enquêteur pour chacun d'eux.

Est refusé suite à un avis défavorable du commissaire enquêteur : Peuch-Coste (la buse positionnée en milieu de chemin sera supprimée et des potelets amovibles seront mis en place aux extrémités. Le chemin communal restera une voie accessible aux piétons et cyclistes mais aussi aux services de maintenance ERDF et ou TELECOM).

Les acquéreurs devront supporter le prix de la voirie concernée fixé par le Service des Domaines, la prestation du géomètre pour définir les surfaces ou pour borner. Un acte administratif sera réalisé par la mairie afin de ne pas alourdir le coût pour les acquéreurs.